

Blagnac, questions d'histoire 68

Revue Semestrielle d'histoire locale - novembre 2024

Visite pastorale
de 1647

p.1

Des vertus thérapeutiques
de la carotte
selon un médecin rochelais du
XVIII^e siècle

p.11

Capitouls
et marchands de bois toulousains
contre des habitants de Blagnac

p.16



Carte postale - Blagnac, vue du Ramier - Palmiro PINAS - Peintre - sculpteur - Don de Jacques Sicart à BHM

1789 : Le Cahier
de doléances de
Blagnac

Louis Mazetier
et René Baudot

Le Ritouret sans
écoles maternelles

Un bombardier américain
s'abat à Cornebarrieu

et plus
encore ...

Capitouls et marchands de bois toulousains contre des habitants de Blagnac 1772-1774

par *Suzanne Béret, Didier Chapuy, Didier Risser-Maroux, Jack Thomas*

À la suite de la grande inondation de septembre 1772, une importante quantité de bois à brûler appartenant à des marchands de bois toulousains a été entraînée sur le pré des Sept Deniers et sur les rives de la Garonne.

Suspectés, des Blagnacais et d'autres sont accusés de vol et poursuivis par la justice des capitouls à partir de décembre 1772. Une centaine de témoins sont entendus, près de 20 personnes sont mises en cause. Grâce aux documents trouvés aux Archives municipales de Toulouse, nous avons une fenêtre sur le fonctionnement de la justice d'Ancien Régime et sur les comportements des riverains de la Garonne.

Entre 1772 et 1774, la justice des capitouls de Toulouse a mené une enquête sur du bois volé par des Blagnacais et d'autres personnes à la suite d'une grosse inondation de la Garonne. Un des premiers points que l'on remarque en lisant les pièces de la procédure est la grande valeur du bois à brûler dans cette société préindustrielle qui ne connaît pas l'électricité, le gaz, le chauffage central et le confort domestique de maisons bien chauffées. La cuisine se fait au feu de bois ; la production de briques et tuiles, importante à Blagnac, en emploie de grandes quantités ; tout comme les blanchisseuses pour faire bouillir l'eau de leurs grands chaudrons ; enfin, le chauffage des logements se fait avec des cheminées ouvertes ou, plus rarement, avec des poêles qui commencent à peine à se répandre chez les familles les plus aisées.



Portrait des
capitouls de l'année
1731-1732.
Archives
municipales
de Toulouse
FRAC 31555_
BB283_228i]

LE BOIS, UNE DENRÉE RARE ET CHÈRE EN PAYS TOULOUSAIN

Pour comprendre pourquoi le bois avait tant de valeur, il convient de se rendre compte de comment Toulouse et ses environs sont approvisionnés à cette époque. Autrefois, la vallée de la Garonne, habitée depuis des millénaires, était recouverte de grandes forêts. Mais au fil du temps, elles ont, en partie, disparu devant la croissance démographique avec ses villages, ses bourgs et ses villes. L'agriculture vivrière, fondée sur la culture du blé et d'autres céréales dont le maïs depuis le XVII^e siècle, prend de plus en plus de place, laissant moins de terres disponibles pour le pâturage des animaux et pour les arbres. Les grandes forêts ont souffert des assauts des hommes qui coupent le bois pour se chauffer, pour construire leurs maisons et pour créer des champs où cultiver vigne et céréales. C'est un processus qui est toujours à l'œuvre dans maintes régions du monde dont l'Amazonie. La plus grande forêt de la région, celle de Bouconne au nord-ouest de Toulouse et de Blagnac, a vu son étendue se réduire comme peau de chagrin en même temps que la qualité du bois a baissé car on ne laissait guère le temps aux arbres de pousser. Une enquête en 1783 sur les communautés de la région toulousaine donne des indications sur la superficie de bois et de forêts et sur leur qualité, notamment l'âge des arbres. À Blagnac, on dénombre seulement 40 arpents de bois de 10 ans, ce qui représente environ 22 hectares en superficie, sans doute le long de la Garonne, sur les îles et sur les pentes entre deux terrasses. Colomiers et Cornebarrieu, moins peuplées alors que Blagnac, ont plus de superficies boisées et alimentent le marché toulousain.

LE BOIS DES PYRÉNÉES ALIMENTE LE MARCHÉ TOULOUSAIN

La principale conséquence de cette rareté de bois aux alentours de Toulouse et de Blagnac est l'obligation de recourir à des ressources forestières de plus en plus lointaines, notamment en remontant les cours d'eau, la Garonne, l'Ariège et le Salat. Autrement dit, on doit chercher du bois dans les massifs pyrénéens pour alimenter le marché toulousain. Le bois étant un produit difficile à transporter par voie



*Les Bûcherons,
peinture de
Théodore Richard,
1831.
Mairie de Toulouse,
Musée
des Augustins,
RO 216]*

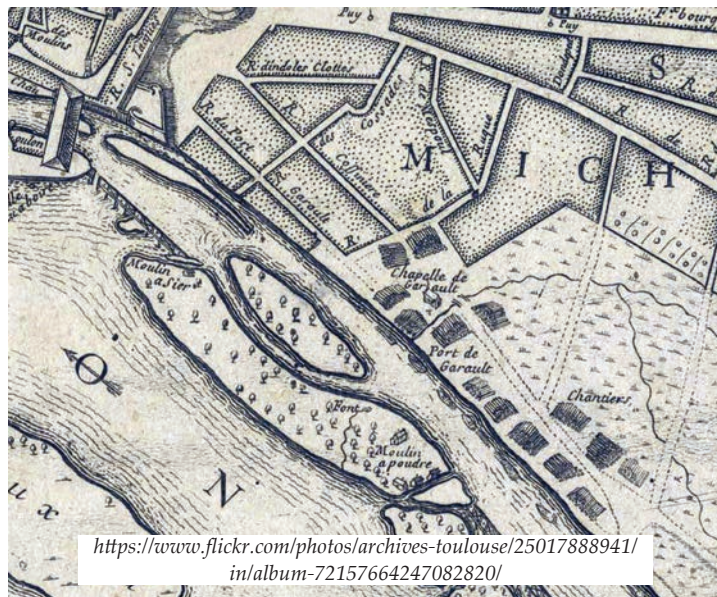
Un train de carràs
du bois au XIX^e
siècle.
Association
Aude Claire.
La Dépêche
du Midi
le 01/11/2015



terrestre – mauvaises routes, charrettes tirées par des animaux de trait mais avec de petites charges à cause du poids – la circulation par voie d'eau est privilégiée. Le bois peut être descendu des montagnes par flottaison quand les rivières ont assez d'eau, notamment au printemps. Une série de ports permet de faire des arrêts et regrouper le bois pour la prochaine étape. Tout un commerce s'organise depuis les pentes des Pyrénées où le bois est coupé jusqu'aux voies d'eau qui servent de route pour l'acheminer vers les villes et bourgs des vallées. Evidemment, la ville la plus gourmande en bois est Toulouse, c'est là où les prix sont les plus élevés et les profits pour les marchands potentiellement les plus forts.

LES MARCHANDS DE BOIS DE TOULOUSE ET LE PORT GARAUD

Dans la Ville rose, le centre du stockage de bois se situe au Port Garaud, sur la rive droite de la Garonne, légèrement en amont du moulin du Château. C'est le quartier du faubourg Saint-Michel, à peu près où se trouve actuellement le Conseil Régional. Au Port Garaud, il y a deux espaces pour le bois, un pour le bois à bâtir, l'autre pour le bois à brûler. Les marchands



qui font venir le bois le stockent en attente de sa vente. On y trouve deux grands types de bois : du bois blanc (saule, tremble et peuplier) et du bois de chêne (chêne blanc et chêne noir). Le second type est plus cher que le premier car d'une plus grande qualité calorifique.

*Le port Garaud
vers 1680 -
Plan de Tolose
divisé en huit
capitoullats dédié à
Mrs les Capitoulls
juges et directeurs
de la ville et
gardiage de Tolose
par Mr. Jouvin
de Rochefort,
Trésorier de France*

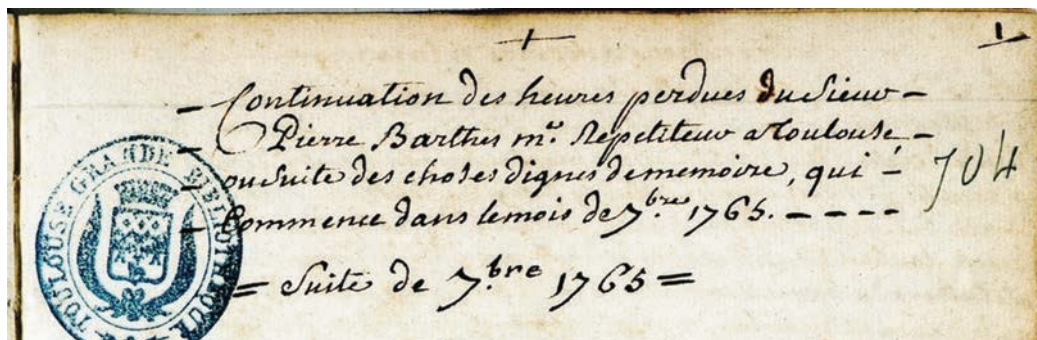
Le commerce du bois compte une cinquantaine de marchands entre 1750 et 1789. Ils sont entre 15 et 20 généralement en même temps, la plupart localisés près du Port Garaud dans le faubourg Saint-Michel, quelques-uns aux environs du port Saint-Etienne, aux abords du canal du Midi, quelques autres près du Bazacle. Depuis leurs dépôts au Port Garaud, ils alimentent les revendeurs de bois de toute la ville, surtout des droguistes et épiciers qui vendent des fagots ou des bûches au détail.

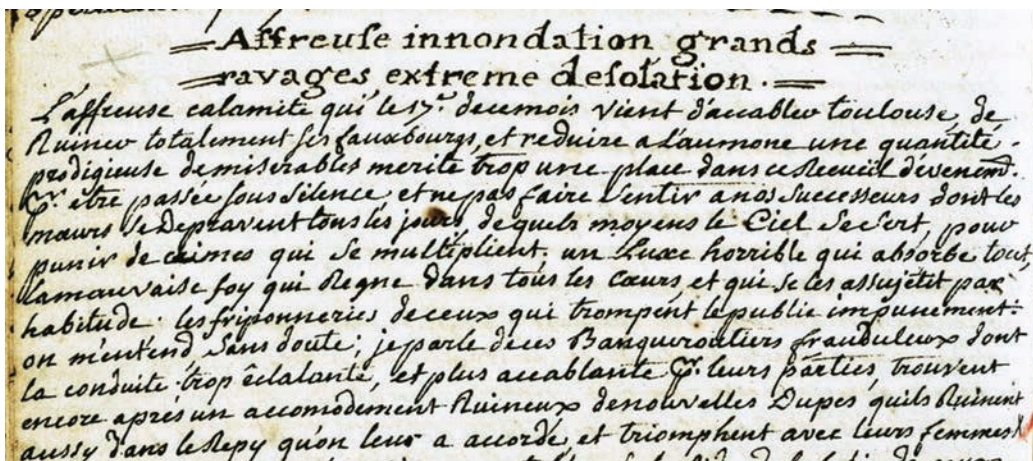
La rareté et la cherté du bois incitent les pouvoirs publics – capitouls et parlement – à chercher à réglementer le commerce afin d'éviter des monopoles et les hausses de prix inconsidérées. Cette réglementation passe par le contrôle des transports du bois, notamment pour essayer de garantir que le bois arrive à Toulouse en quantités suffisantes avant l'hiver. On peut même réquisitionner les radeliers et les charretiers pour les obliger à transporter du bois à des prix imposés. La réglementation porte également sur les marchands et leur comportement. On craint qu'ils stockent du bois dans des lieux secrets afin de le vendre lors des périodes de grande demande, donc de prix plus élevés. On les encourage à le vendre sur les places publiques afin d'assurer la transparence des transactions et peser ainsi sur le prix. Enfin, quand les autorités l'estiment nécessaire, elles peuvent fixer le prix du bois afin de permettre à la population de s'approvisionner sans sacrifier toutes ses économies. Des marchands indécents se voient alors infliger des amendes non négligeables, de 30 à 100 livres.

C'est dans ce contexte qu'il convient de comprendre ce qui s'est passé à l'automne 1772 quand les flots de la Garonne ont emporté plusieurs milliers de pagelles de bois vers les Sept Deniers en face de Blagnac (la pagelle de bois est une unité de mesure ancienne qui représente environ 1,25 stères). La tentation était alors grande de s'en servir !

DE LA GRANDE INONDATION DU 17 SEPTEMBRE 1772 À LA PROCÉDURE JUDICIAIRE POUR VOL DE BOIS

Nous sommes bien informés de cette inondation grâce aux indications données dans ses « Heures perdues » par le Toulousain Pierre Barthès. Barthès est un observateur attentif de la vie publique de Toulouse entre 1737 et 1780 ; il a laissé 8 cahiers manuscrits qui sont désormais conservés à la Bibliothèque du patrimoine de Toulouse. Les cahiers sont aussi en ligne sur le site Rosalis. Dans le Ms. 704, il décrit l'inondation dans des termes apocalyptiques : « *que Dieu justement irrité se vange si hautement par des fléaux si visibles [pou]r punir les forfaits d'une ville si abominable et si digne de punitions* ». Après deux jours de pluie, la Garonne sort de son lit le matin du 17 septembre et envahit rapidement les quartiers bas de la ville : le quartier Saint-Cyprien, l'île de Tounis et le Port Garaud. Vers midi, l'eau atteint des hauteurs inhabituelles au Pont Neuf : « *à cette même heure l'on vit l'eau passer par la troisième lune du pont et bientôt après dans la quatrième, charriant avec elle une prodigieuse quantité de bois à bâtir, de bois à brûler, de merrein, de meubles, de barriques, de barques entières,*





Les heures perdues de Pierre Barthès, maître répétiteur en Toulouse, ou recueil des choses dignes d'être transmises à la postérité, arrivées en cette ville ou près d'icy, commençant au mois de décembre de l'année mil sept cens trente sept, et fini au mois d'aoust mil sept cens cinquante.

VI. Septembre 1765 à août 1773.

Bibliothèque municipale de Toulouse, ms. 704. Rosalis.

même couvertes, qui venant à heurter de front aux piles du pont, faisoient craindre un malheur tel qu'on peut l'imaginer, mais qui grâce à Dieu n'a eu aucune suite fâcheuse ». Les dégâts sont importants. Selon Barthès, à Saint-Cyprien, les caves de toutes les habitations sont remplies, à l'hôpital Saint-Jacques l'eau emporte une grande quantité de drogues de « l'appotiquerie », de blé et de farine de la boulangerie. Une barque heurte de front la porte du moulin du Bazacle contenant les meules, heureusement sept résistent sur les neuf.

Une bonne partie du bois stocké au Port Garaud est alors emportée ; selon les marchands de bois, environ 3000 pagelles de bois à brûler ont été déposées sur la rive de la Garonne au niveau des Sept Deniers. Nous ne savons pas combien de pagelles sont emportées plus loin. Selon Barthès, le bilan humain de cette inondation s'élève à 15 ou 16 morts ; le bilan matériel est sans doute lourd également avec des maisons détruites ou endommagées, des marchandises de toute nature noyées ou emportées. Les ravages n'ont pas l'importance causés par celle de 1712, mais tout de même, elle fait le désespoir de nombreux malheureux qui ont tout perdu.

LES MARCHANDS DE BOIS ET LE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DEVANT LES CAPITOUXS

Nous ne savons pas tout de ce qui s'est passé sur le pré des Sept Deniers entre le 17 septembre et le 12 décembre, mais à cette dernière date, le sieur Campistron, marchand de bois et représentant d'autres marchands, soumet une requête en plainte devant les capitouls pour vol de bois. Dans divers documents, Campistron affirme que les marchands avaient réussi à sauver environ 3000 pagelles de bois à brûler et à les stocker aux Sept Deniers en attendant de les vendre. L'idée était de partager le prix de vente entre les marchands au prorata de leurs déclarations de perte. Dans la première quinzaine de décembre, Campistron et ses confrères doivent constater que le stock de bois aux Sept Deniers a beaucoup fondu ; selon la plainte déposée le 12 décembre 1772, la perte se chiffrait à 1100 pagelles. On estime que le prix de la pagelle de bois à brûler à cette époque s'élevait à environ 12 livres la pagelle, la perte représenterait environ 13 000 livres. Quand on sait que le revenu moyen des ouvriers dans les dernières décennies de l'Ancien Régime tournait autour de 100 à 300 livres par an, on mesure l'importance de la perte.

Comment mettre fin à ces vols de bois ? Campistron et les autres marchands ne peuvent sans doute pas mettre des gardes jour et nuit près des bûchers des Sept

Deniers. Ils font alors appel à l'autorité municipale de Toulouse, les capitouls, en portant plainte pour vol de bois tout en mobilisant les forces de police disponibles, les soldats de la compagnie du guet. Par leur requête en plainte, ils obtiennent de mobiliser une douzaine de soldats pour faire une descente aux Sept Deniers en début de soirée (ou à la fin de l'après-midi), le 11 décembre, à un moment où ils soupçonnent que les voleurs sont à l'œuvre.

LA COMPAGNIE DU GUET ET SES SOLDATS

Le vendredi 11 décembre 1772, onze soldats du guet accompagnés de quatre marchands de bois vont, sur l'ordre du caporal de garde, au pré des Sept Deniers arrêter ceux qui volent du bois. Qu'est-ce que le guet à Toulouse au XVIII^e siècle ? Depuis le Moyen Age, les capitouls de Toulouse emploient des forces paramilitaires pour le maintien de l'ordre dans la ville. Une partie est formée de ce qu'on appelait « la garde bourgeoise », hommes adultes de la ville engagés de manière bénévole. Au XVIII^e siècle, ils patrouillent la nuit pour assurer la sécurité des habitants. La compagnie du guet est, elle, composée d'hommes adultes, le plus souvent anciens soldats de l'armée royale, recrutés en principe à moins de 40 ans, nommés par les capitouls, approuvés par l'intendant à Montpellier parmi les candidats pouvant présenter un certificat de bonnes vie et mœurs. Ils doivent, théoriquement, mesurer au moins 5 pieds, 2 pouces de taille (environ 1m 68). Ils sont pour la plupart des célibataires ; les hommes mariés n'étant pas toujours très volontaires quand il faut sortir la nuit, notamment pour garder les portes et ponts de la ville. Il y a un petit encadrement avec des officiers et sous-officiers. Ils embauchent tous les matins à l'Hôtel de ville où le capitoul en charge du guet les accueille et donne des instructions sur les tâches à accomplir dans la journée.

Les missions du guet

À l'époque de notre affaire, ils sont 64 soldats, habillés par la ville avec une veste et une culotte en cadis rouge garance, un chapeau de mousquetaire, des guêtres en veau. Ils portent des armes : des carabines à baïonnettes et des épées. Leur mission ? Ce sont avant tout des agents de la police générale des espaces publics, chargés de débusquer des mendiants, nombreux alors ; de dresser des contraventions aux ordonnances municipales ou parlementaires ; d'arrêter des contrevenants ou des personnes soupçonnés de délits et de crimes ; de rechercher des fugitifs cachés dans la ville. Et, ce 11 décembre 1772, d'aller sur le pré des Sept Deniers à la recherche de toutes les personnes qui se servent du bois que l'inondation y avait déposé et que les marchands de bois avaient ramassé .

Les 13 et 14 décembre, ils sont interrogés comme témoins. Ces auditions ont été préparées avec un questionnaire élaboré par le sieur Campistron, le marchand de bois qui représente ses confrères. Dans le langage juridique de l'époque, ce questionnaire s'appelle un brief intendit ; il propose aux juges une liste de questions à poser soit aux témoins, soit aux accusés. Dans le cas des soldats du guet, les questions portent sur ce qui s'est passé lors de la descente le soir du 11 décembre aux Sept Deniers puis sur les événements le lendemain à Blagnac même.

Présentation des soldats

Avant de prendre connaissance de leur déposition, voici des renseignements sur chacun d'eux.

- 1) Gabriel COTIN, dit Lafeuillade, 50 ans, de la place de la Daurade (signe COTAIN) ;
- 2) Antoine DELPY, 52 ans, de la rue du Petit Versailles ;
- 3) François ESPITALIER, dit Latreille, 45 ans, de la rue des Salenques ;
- 4) Jean SANTURIN, dit Toulouse, 45 ans du faubourg Saint-Michel ;

- 5) Baptiste CAYROL, 28 ans, de la place de la Daurade ;
- 6) Jean MELIX, dit Laviolette, 36 ans de hors la porte Matabiau ;
- 7) Jean MELIX, dit Castelnau (frère du précédent), 32 ans, de la rue Saint-Julia ;
- 8) Antoine PRADIÉ, dit Sans Regret, 38 ans, de la rue des Pénitents Noirs ;
- 9) Jean CAZES-DESSUS, dit Casse, 55 ans, de la rue des Trois Piliers ;
- 10) Jean-Pierre FRANC, dit Muret, 48 ans, de la rue des Moulins ;
- 11) Jean TALAZAC, 28 ans, de la rue du Taur (signe Talasac).

PREMIÈRES ARRESTATIONS

Les témoignages des soldats, plus ou moins détaillés mais concordants, nous permettent de visualiser leurs actions à la manière d'un film ou d'une bande dessinée. Ils déclarent tous que vers les six heures du soir ce jour-là, ils quittent l'hôtel de ville pour le pré des Sept Deniers. Juste avant d'y arriver, près de la tuilerie de la veuve Lafitte, ils aperçoivent dans un champ un homme et une femme portant du bois de pagelle, la femme sur la tête, l'homme sur l'épaule. Avec la nuit, ils n'ont pas pu compter le nombre de bûches. Jean Melix, dit Castelnau, est un de ceux qui leur crie de s'arrêter. La fille obéit tandis que l'homme jette le bois et tente de fuir. Deux soldats se mettent à sa poursuite et l'arrêtent. Ces deux personnages se disent alors fils et fille du bordier du sieur Daram de la métairie de la Pescadoure. Joseph Crabié a 30 ans, sa sœur Marie 21. Ils assurent que c'est la première fois qu'ils viennent prendre du bois et que c'est pour faire des piquets pour leur charrette. Ils sont emmenés à la tuilerie et laissés à la garde de deux soldats.



Plan de la Garonne entre Casselardit, Sept-Deniers et Blagnac, milieu du XIX^e siècle (il existe déjà le premier pont de Blagnac là où passait le bac auparavant). Les événements racontés dans cet article se passent surtout entre la rive Sept-Deniers et l'embouchure du Touch, le Plan du Port et les rives côté Blagnac village. Archives départementales de la Haute-Garonne 5840 W 74 PG 1569 (merci à Sandrine Bouiller qui a retrouvé les références à ce plan).

LA SUITE DES ARRESTATIONS

De là, le reste de la troupe et les marchands de bois vont au pré des Sept Deniers après s'être divisés « les uns d'un côté, les autres de l'autre ». Le soldat Antoine Delpy témoigne : « Le déposant en arrivant auprès dudit bûcher trouva avec ses camarades un homme et une femme qu'ils dirent être mariés, et le mary être cordonnier, portant chacun un faix de bois. Ils les arrêtèrent, et ces deux mariés dirent que c'étoit la première fois qu'ils y étoient venus et cella parce que tout le monde alloit prendre de ce bois ». Ce couple est

marié et vit à Blagnac. Il avait traversé le fleuve pour aller chercher du bois. Le mari, cordonnier de son état, s'appelle Laurans Laux, il a 30 ans et il est natif de Blagnac. Son épouse, Jeanne Lannes, a 33 ans. D'après l'audition d'office, ils avaient déjà fait le trajet pour chercher du bois, Jeanne deux fois, son mari trois.

Tout en arrêtant le couple, les soldats voient et entendent « *malgré l'obscurité de la nuit* » beaucoup de personnes en train de prendre du bois et qui s'enfuient à leur approche, abandonnant sur place le bois qu'elles avaient emporté, attaché avec des cordes ou avec un tablier de femme. Enfin, un autre détachement de soldats arrête trois hommes entre les bûchers et le fleuve. C'étaient les trois frères Bacalérie, Pierre, 31 ans, Jean, 27 ans et Gervais 24 ans. Ils habitent Blagnac où ils sont travailleurs de terre. Il ne semble pas que les frères avaient du bois lors de leur arrestation mais ils ont avoué avoir eu l'intention d'aller en chercher. Ils ont traversé le fleuve dans deux bateaux qui se trouvaient libres. Le plus jeune frère, Gervais, dit avoir une trentaine de bûches chez lui qu'il avait ramassée aux Ramiers suite à l'inondation.

AU PORT DE BLAGNAC

Ensuite, tous les soldats et les marchands à nouveau réunis se dirigent vers le port de Blagnac situé à cette époque au plan du Port. Ils voient plusieurs bateaux qui gagnent le large ou qui y sont déjà. Les soldats leur crient d'aborder et tirent même plusieurs coups de fusils en l'air pour les y inciter mais aucun des occupants ne les écoute. De là, la troupe prend le chemin du retour avec les cinq prisonniers puis récupère à la tuilerie le frère et la sœur laissés à la garde de deux soldats et conduit les sept individus arrêtés à la prison de l'hôtel de ville de Toulouse.

PERQUISITIONS À BLAGNAC

Le lendemain, 12 décembre, les mêmes soldats et les mêmes marchands arrivent à Blagnac vers les huit heures du matin. En s'approchant, ils voient beaucoup de bois de pagelle dans l'eau de la Garonne ou sur le bord prêt à y être jeté. À l'entrée du village, tandis que les marchands vont chercher les consuls et le greffier, les soldats se divisent par petits groupes de deux ou trois et s'acquittent d'une tâche bien déterminée. Les uns « sont postés » au port haut pour voir si on jette du bois dans la rivière et d'autres au port bas pour essayer de découvrir d'où a été jeté le bois qui recouvre la rivière. D'autres enfin fouillent les maisons et trouvent des bûches ou des pièces de merrain dans chacune d'entre elles y compris dans celle du syndic de la marine, sauf dans deux maisons dont celle du chirurgien. Ils en découvrent également cachées dans du fumier, dans des galetas, dans le cimetière et dans l'église. Ils font transporter le bois à la maison commune du village tout près de l'église.

Les habitants avouent que le bois provient de l'inondation mais sans préciser l'endroit où ils l'ont trouvé. Est-ce au pré des Sept Deniers ? Au Ramier de Blagnac ? La seconde hypothèse apparaît comme la plus vraisemblable.

Certains soldats affirment qu'ils sont restés pour la nuit à Blagnac et que le dimanche, à la sortie de la messe, ils se sont aperçus que le bois déposé dans les fossés, dans les rues, dans le cimetière ou sous les cloches, avait disparu.

LE SEIGNEUR DE BLAGNAC, LE BARON AMIEU, EST-IL INTERVENU ?

Le seigneur de Blagnac en 1772 est le baron Amieu. Il possède le droit de justice dans sa seigneurie. L'arrivée des marchands de bois et des soldats de guet de Toulouse – représentant d'autres juges extérieurs, les capitouls – constitue un

empiètement sur ses droits. Le matin, en arrivant sur place, les marchands et les soldats requièrent les consuls de les assister dans leurs recherches. Les consuls demandent de voir les ordres qui leur permettent de perquisitionner à Blagnac, puis, semble-t-il satisfaits, les assistent dans leurs recherches. Le soldat Baptiste Cayrol dépose que lui et un camarade ont croisé l'homme d'affaires du seigneur qui les avertit : « [Il] leur dit de se tenir sur leurs gardes parce que sy on vouloit le croire ils ne s'en retourneroient pas comme ils étoient venus ». D'autres dépositions de soldats évoquent ces menaces. Antoine Delpy en fait le relais : « Et comme on dit que sy la troupe restoit pour faire la recherche comme ils avoient fait auparavant, il arriveroit quelque malheur ». Jean Santurin rapporte : « On nous menace de nous metre en prison ». Jean Mélix, dit La Violette, donne une indication des raisons de ces menaces : « Et après dînné, le déposant entendit qu'on disoit qu'on les fairoit metre en prison parce qu'on n'avoit pas parlé au seigneur ». Autrement dit, le seigneur reproche aux Toulousains de venir sur ses terres faire des actes de police et de justice sans l'avoir consulté et obtenu son accord. Antoine Pradié rapporte une autre rumeur sur les menaces physiques qui pèseraient sur les Toulousains : « Le bruit courut dans Blaignac qu'on vouloit assomer les soldats et les marchands s'il y restoient la nuit ».

Le 13, en milieu de journée, les marchands toulousains présents sont conviés

Le château du
baron Amieu,
place de l'abbé
Amouroux
(cliché Ph. Garcia)



(convoqués ?) au château, actuelle place de l'abbé Amouroux. Ont-ils rencontré le baron Amieu ou seulement ses agents ? Les soldats du guet ne sont pas présents et les marchands n'ont pas témoigné. Ce que l'on sait, en revanche, c'est qu'au retour des marchands, ceux-ci donnent l'ordre de lever le camp et de repartir à Toulouse. Le soldat Baptiste Cayrol donne sa version de cet épisode dans sa déposition ; le seigneur aurait été vraiment présent : « En dînnant, l'homme d'affaire du s[ieu]r baron de Blaignac, qui est le même dont le déposant a parlé, vint dire aux marchands que le s[ieu]r baron de Blaignac souhaitoit à leur parler et qu'il les prioit d'aller au château. Le déposant ignore s'ils y allèrent, mais vers les trois heures de l'après-midy, lesdits marchands dirent qu'il falloit se retirer, ce qu'ils firent ».

Les deux actions des 11, 12 et 13 décembre, aux Sept Deniers et à Blagnac eurent des résultats assez mitigés : sept personnes arrêtées, de toute évidence du menu fretin. Malgré tout, elles ont été emprisonnées à l'Hôtel de Ville de Toulouse et accusées de vol de bois. Les premiers interrogatoires ne donnent guère d'informations supplémentaires, quelques noms tout au plus. Les marchands de bois ne s'en

satisfont pas et poussent pour d'autres mesures qui pourront, espèrent-ils, révéler d'autres coupables et mettre fin au pillage.

La procédure va donc se poursuivre dans les mois à venir avec de nouveaux accusés. C'est ce que nous verrons dans le prochain épisode de notre histoire du bois volé.

REMERCIEMENTS

Nous voudrions remercier chaleureusement Géraud de Lavedan, archiviste aux Archives municipales de Toulouse qui nous a signalé l'existence de ce procès dans le fonds judiciaire des capitouls. Grâce à lui, nous avons pu photographier l'intégralité de la procédure afin de pouvoir travailler à son analyse.

SOURCE

Archives municipales de Toulouse, FF 816/8, procédure # 202.

Bibliothèque municipale de Toulouse, *Les heures perdues de Pierre Barthès, maître répétiteur en Toulouse, ou recueil des choses dignes d'être transmises à la postérité, arrivées en cette ville ou près d'icy*, tome IV, manuscrit 704. Sur le site de Rosalis.

BIBLIOGRAPHIE

Lamouzèle, Edmond, *Essai sur l'organisation et les fonctions de la compagnie du guet de Toulouse au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Paris, H. Champion et Tulle, 1906.

Viguié, Bénédicte, *Le commerce du bois à Toulouse vers 1670 - vers 1780*, Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Toulouse-Le Mirail, 1990.